

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 février 2010 à 19 h 00

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, PUJO, ROUILLON, TILHAC.

Absents excusés : MM. SARRAIL, TRALLI.

Procurations : M. SARRAIL à M. PUJO, M. TRALLI à M. SÉGNERÉ.

Secrétaire de séance : Marylène ROUILLON.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal (16 décembre 2009) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

→SALLE DES FETES

➤Monsieur le Maire présente messieurs Pujo de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement), Nicoleau (architecte) et Burtin (technicien) présents à cette réunion dans le but d'exposer les avancements du projet de la salle des fêtes à l'ensemble du conseil municipal.

Il est noté que la superficie totale de la salle des fêtes est de 694 m² et est composée de :

- ∞ 1 loge avec un local toilettes (douche) de 20 m²
- ∞ 1 local pour les associations (stockage du matériel) de 20 m²
- ∞ 1 local pour le matériel communal de 25 m²
- ∞ 1 cuisine de 60 m²
- ∞ 1 salle de 400 m²

Un parking de 36 places est situé aux abords de la salle des fêtes. Il reste une possibilité d'extension à 150 places (avec un surcoût non envisageable actuellement).

Energie :

Diverses énergies sont présentées avec le coût prévisionnel de chacune : celle retenue par les membres présents du conseil municipal est un plafond rayonnant avec une garantie constructeur 3 à 5 ans (retour sur investissement).

Le démarrage du chantier est prévu en octobre 2010 et prendra fin en mai 2011.

→AMENAGEMENT DE LA MAIRIE : Salle des Mariages

➤Monsieur le Maire indique que le début des travaux d'aménagement de la mairie débiteront le lundi 1^{er} mars 2010 et ce, pour une durée de deux mois.

→VENTE LOCAL COMMERCIAL

➤Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2008, il avait été décidé à l'unanimité de céder à Monsieur Sébastien Cazaux le local commercial appartenant à la commune et situé dans le centre commercial, 49 bis rue du Pic du Midi à HORGUES.

Monsieur Cazaux s'étant désisté, monsieur le Maire propose de vendre ce même local à Monsieur Michel Maura, représentant la SCI GWLAJE, qui s'est porté acquéreur de ce local commercial aux fins d'agrandir sa surface de vente. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

➔ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité d'établir un diagnostic du réseau d'assainissement collectif présentant un état de vétusté cause d'incidents répétés.

Un appel d'offres doit être lancé pour désigner un bureau d'études qui aura en charge de diagnostiquer le système d'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune aux fins de déterminer les travaux de réfection nécessaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la désignation d'un bureau d'études et à solliciter tous les organismes susceptibles de pouvoir subventionner cette étude diagnostic assainissement.

De plus, monsieur le Maire rappelle également aux membres du conseil municipal la nécessité d'une surveillance et d'un entretien réguliers des systèmes qui constituent l'usine de dépollution de la commune de Horgues.

Après consultation, la société VEOLIA Eau, spécialisée en la matière, a été retenue pour 5 ans à compter de 07 mars 2010 afin d'assurer :

-l'exploitation, le contrôle et l'entretien de la station de traitement des eaux,

-le contrôle du raccordement au réseau pour les constructions nouvelles, la désobstruction du réseau à raison de 4 interventions annuelles, la présentation de 4 bilans complets et annuels à la collectivité et au SATESE ainsi que la mise à disposition à la collectivité de son service d'astreinte 24 heures sur 24 et 365 jours par an,

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette convention.

➤ QUESTIONS DIVERSES

☞ Document d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable :

Monsieur le Maire remet à Louis Martin le document de synthèse du DOADD de la communauté de communes de Gespe Adour Alaric afin de mettre en concordance le PADD intercommunal et les principes intercommunaux. Chaque commune doit établir des remarques pour le 05 mars. Une réunion de présentation aura lieu dans le courant du mois de mars et un document final sera remis fin mars.

☞ Convention d'honoraires d'avocat de maître Klein :

Le projet de convention est suspendu pour l'année en cours et reporté à l'année prochaine afin qu'une étude des coûts plus juste soit réalisée.

☞ Maison médicale :

Eric Carrère présente à l'appui de plans le projet de la maison médicale. Projet validé par l'ensemble du conseil municipal.

☞ Abribus rond point du Courcaillet :

Afin de mettre un terme aux problèmes d'incivilités et de nuisances répétées à l'abribus du rond point du Courcaillet, monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre deux arrêtés municipaux :

☞ Interdiction d'occupation des locaux de l'abribus en dehors des jours et heures de passage des bus scolaires.

☞ Interdiction de stationnement devant l'abribus des véhicules autres que les bus de ramassage scolaire en service.

La séance est levée à 21 heures 45.

